

rendront clairement compte que, vu les circonstances, le gouvernement du Royaume-Uni ne pouvait agir autrement, et, à cet égard, il avait l'appui entier du gouvernement des États-Unis.

Pour ce qui est de la question de l'honorable député, on m'a assuré que le Conseil de sécurité sera informé à la première occasion des mesures provisoires que le gouvernement du Royaume-Uni a dû prendre pour maintenir la stabilité au Moyen-Orient, et que les troupes du Royaume-Uni n'y demeureront que jusqu'à ce que le Conseil de sécurité ait pris les mesures nécessaires pour maintenir la paix et la sécurité dans cette région.

Par conséquent, il est clair qu'en répondant à l'appel du roi Hussein, le Royaume-Uni a agi, tout comme le gouvernement des États-Unis l'a fait il y a quelques jours à propos du Liban, en tenant dûment compte de la responsabilité et de l'autorité ultimes des Nations Unies. M. Macmillan a dit, et je cite:

Nous voulons qu'il soit clairement entendu que si le Conseil de sécurité peut prendre des dispositions pour protéger le gouvernement légitime de la Jordanie contre les menaces extérieures, nous mettrons fin aux mesures que nous avons prises.

La question viendra sans doute aujourd'hui même devant le Conseil de sécurité. Comme dans le cas des discussions sur le Liban, le représentant du Canada aux Nations Unies a reçu instruction d'entrer d'urgence en consultation avec les représentants des États-Unis et du Royaume-Uni, ainsi qu'avec d'autres membres du Conseil de sécurité, afin de trouver quelque formule qui permettrait aux Nations Unies de prendre des mesures propres à assurer, dans le Moyen-Orient, la stabilité que les États-Unis et le Royaume-Uni cherchent présentement à maintenir. Au moment où j'ai été informé de l'action du gouvernement du Royaume-Uni, j'ai donné l'assurance que le Canada soutiendrait au Conseil de sécurité toute résolution qui répondrait à ces aspects des Nations Unies qui, dès le début, ont constitué un élément important de la décision qui a amené le Royaume-Uni à intervenir en Jordanie.

Pour ce qui est de l'urgence des mesures à prendre, de la part des Nations Unies, en vue d'envoyer une force dans cette région, le gouvernement estimera que toute initiative tendant à encourager et à aider le conseil à prendre une décision favorable à cet égard sera appuyée par notre représentant au conseil des Nations Unies. Bien sûr, comme le sait le chef de l'opposition, des difficultés se dressent sur la route. La situation n'est pas aussi simple qu'elle le semble de prime abord. Il y a la possibilité, sinon la probabilité, d'un veto au Conseil de sécurité. Puis,

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

quand la question sera déferée à l'assemblée des Nations Unies, la décision pertinente dépendra de la possibilité d'obtenir une majorité des deux tiers à l'appui d'une force des Nations Unies ou d'autres mesures directes que prendrait l'O.N.U.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures est maintenant en route vers Washington, pour participer à des consultations avec le secrétaire des Affaires étrangères du Royaume-Uni et le secrétaire d'État américain. Samedi, il se rendra au siège de l'O.N.U., rencontrer brièvement M. Hammarskjöld, secrétaire général, en vue de discuter la question davantage. Il va sans dire que le Canada fera tout ce qu'il peut, en tant que membre de l'O.N.U., afin que cet organisme ne tarde pas à prendre les mesures nécessaires afin que les troupes du Royaume-Uni soient retirées,—ainsi qu'a déclaré vouloir le faire le gouvernement britannique,—dès que les Nations Unies auront pris les mesures nécessaires.

**M. Hazen Argue (Assiniboia):** Si la Chambre me permet un très bref commentaire, je dirai que notre groupe est extrêmement troublé de l'intervention dont le premier ministre vient de parler. Conscients de très graves événements qui se produisent aujourd'hui dans le monde, nous espérons que les pays songeront à l'avenir du monde, ceux notamment qui possèdent des armes atomiques, et qu'ils voudront, par des discussions au sein des Nations Unies, résoudre entre eux leurs différends.

L'intervention faite par un pays dans les affaires d'un autre pays, fût-ce en certains cas à la demande du gouvernement établi, est une très grave mesure qui, naturellement, ne peut être prise qu'après mûre réflexion.

Nous exprimons encore l'espoir que le Canada usera de son prestige et de ses bons offices aux Nations Unies pour appuyer un règlement par l'entremise de cet organisme. Nous reconnaissons que les États-Unis et le Royaume-Uni, dans l'initiative qu'ils ont prise, ont dit que c'est une mesure provisoire ou temporaire en attendant que les Nations Unies puissent parer à la situation. Nous exprimons l'espoir que l'action des Nations Unies se déploiera sous peu et qu'il y aura une force de police des Nations Unies, ce qui, je le sais, est la méthode que tous les députés appuient entièrement comme moyen de résoudre ce très difficile problème et de prévenir toute effusion de sang dans cette région.

**L'hon. Paul Martin (Essex-Est):** Puis-je demander au ministre de la Défense nationale si on a songé ou si on songe à mettre éventuellement un bâtiment de la marine canadienne, si cela se révèle nécessaire dans la